

**Fiscalité locale et développement territorial au Maroc :
une revue systématique de la littérature selon le protocole PRISMA 2020**

**Local Taxation and Territorial Development in Morocco: A Systematic
Literature Review Following the PRISMA 2020 Protocol**

ELGHOMARI Anouar

Doctorant en Sciences de Gestion

École Nationale de Commerce et de Gestion d'Oujda (ENCG Oujda)

Université Mohammed Premier d'Oujda (UMP), Maroc

elghomari.anouar@ump.ac.ma

KISSAMI RABAH

Professeur et chercheur

École Nationale de Commerce et de Gestion d'Oujda (ENCG Oujda)

Université Mohammed Premier d'Oujda (UMP), Maroc

kissrab@yahoo.fr

Date de soumission : 11/05/2026

Date d'acceptation : 24/06/2026

Pour citer cet article :

ELGHOMARI A., KISSAMI R. (2026) « Fiscalité locale et développement territorial au Maroc : une revue systématique de la littérature selon le protocole PRISMA 2020 », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 10, Numéro 2 » pp : 113-138.

Résumé

Cet article examine la relation entre fiscalité locale et développement territorial au Maroc, à partir d'une revue systématique de la littérature menée selon le protocole PRISMA 2020. Le corpus retenu comprend 60 études sélectionnées parmi 312 références identifiées dans Scopus, Web of Science, ScienceDirect, Cairn et des sources institutionnelles (OCDE, TGR, DGCT, CESE, Cour des Comptes, HCP). Chaque étude a été évaluée indépendamment sur une grille QA1-QA6 ; l'accord inter-évaluateurs est de $\kappa = 0,81$.

Quatre tendances se dégagent du corpus de façon convergente : une association positive mais conditionnelle entre autonomie fiscale locale et performance territoriale ; un rôle médiateur de la gouvernance budgétaire, noté dans plusieurs études ; l'importance décisive de la composition des dépenses locales, la part d'investissement étant le facteur le plus discriminant ; et des insuffisances récurrentes dans les mécanismes de péréquation, en particulier pour les communes rurales. Ces résultats sont descriptifs du corpus retenu, non des estimations méta-analytiques.

La revue aboutit à un cadre conceptuel intégré ($X \rightarrow M \rightarrow Y$, modéré par Z) reliant variables fiscales, mécanismes de gouvernance et résultats territoriaux, ainsi qu'à cinq hypothèses de recherche testables sur des données de panel marocaines. Les limites de la démarche sont discutées en fin d'article.

Mots-clés : fiscalité locale ; développement territorial ; autonomie fiscale ; péréquation ; gouvernance budgétaire ; PRISMA 2020 ; revue systématique ; Maroc.

Abstract

This article examines the relationship between local taxation and territorial development in Morocco through a systematic literature review (SLR) conducted according to the PRISMA 2020 protocol. The corpus comprises 60 studies selected from 312 references retrieved from Scopus, Web of Science, ScienceDirect, Cairn, and key institutional sources, with inter-rater agreement of $\kappa = 0.81$.

Four convergent patterns emerge: a positive but conditional association between fiscal autonomy and territorial performance; a mediating role of budget governance; the decisive importance of local expenditure composition; and recurring shortcomings in equalization mechanisms for rural municipalities. An integrated conceptual framework ($X \rightarrow M \rightarrow Y$, moderated by Z) and five research hypotheses guide the proposed empirical phase on Moroccan panel data.

Keywords: local taxation; territorial development; fiscal autonomy; equalization; budget governance; PRISMA 2020; systematic literature review; Morocco.

INTRODUCTION

La fiscalité locale et ses effets sur le développement territorial font l'objet d'une littérature fournie depuis les travaux fondateurs de Musgrave (1959), Tiebout (1956) et Oates (1972). Ce qui a changé ces dernières années, c'est l'urgence que confère à ce débat la vague de décentralisation engagée dans les pays à revenus intermédiaires : comment des collectivités aux ressources propres structurellement limitées peuvent-elles assumer des responsabilités croissantes ? La littérature produite dans les pays de l'OCDE répond partiellement à cette question, mais elle n'est pas directement transposable aux contextes du Maghreb, où les capacités administratives et les structures fiscales sont d'une nature différente.

Le Maroc est sur ce point un cas intéressant. Depuis la Constitution de 2011 et les lois organiques de 2015 sur les régions, les préfectures et les communes, le pays a engagé une régionalisation avancée ambitieuse. Les résultats restent contrastés. Selon la Cour des Comptes (2021), plus de 60 % des recettes locales proviennent de transferts de l'État central. Le CESE (2019) documente une forte concentration des recettes fiscales dans les grandes métropoles. La DGCT (2022) estime qu'un peu plus de 30 % du potentiel fiscal communal n'est pas mobilisé, principalement faute d'un cadastre actualisé. Le Nouveau Modèle de Développement (NMD, 2021) a classé la réforme de la fiscalité locale parmi ses leviers prioritaires.

La littérature disponible sur ce sujet reste fragmentée. Des travaux de qualité existent, mais ils traitent d'aspects partiels et ne permettent pas, pris isolément, de dresser un bilan synthétique fiable. La présente recherche cherche à combler cette lacune en appliquant le protocole PRISMA 2020 à un corpus de 60 études. Elle poursuit trois objectifs : cartographier bibliométriquement le champ, dégager les tendances thématiques convergentes, et proposer un cadre conceptuel pour une phase empirique ultérieure.

Cette étude est une revue systématique à visée conceptuelle. Elle ne produit pas d'estimations causales agrégées. La question qu'elle structure est la suivante : dans quelle mesure et par quels mécanismes la fiscalité locale contribue-t-elle au développement territorial au Maroc, et quels facteurs conditionnent cette relation ? Posée de façon plus analytique, elle invite à examiner comment les variables fiscales structurelles, regroupées sous le terme X (autonomie fiscale, effort fiscal, rendement de l'impôt foncier et taux de recouvrement), influencent les résultats territoriaux Y, à savoir le PIB régional par habitant, l'IDH régional et l'investissement local. L'analyse fait l'hypothèse que cet effet ne joue pas directement, mais transite par la gouvernance budgétaire (M) et se trouve modéré par la péréquation et la qualité institutionnelle locale (Z). C'est cette chaîne de variables, et non la seule corrélation entre fiscalité et développement, qui guide le reste de l'article.

L'article s'organise en cinq sections : cadre conceptuel et théorique (Section 2), méthodologie PRISMA (Section 3), résultats bibliométriques et thématiques (Section 4), modèle analytique et hypothèses (Section 5), et discussion (Section 6).

1. DÉFINITIONS DES CONCEPTS CLÉS

Six notions structurent cet article. Voici comment elles sont entendues, au vu de la littérature retenue et du droit budgétaire marocain.

Fiscalité locale. L'ensemble des prélèvements obligatoires dont l'assiette, le taux ou le recouvrement relève, en tout ou partie, des collectivités territoriales (régions, préfectures, provinces, communes). Au Maroc, cela couvre la taxe professionnelle, la taxe d'habitation, la taxe de services communaux, la taxe sur les terrains non bâtis et les taxes sur les services locaux encadrées par la loi n° 47-06. La notion se distingue de la fiscalité d'État, même lorsqu'une partie de ses produits est partagée avec les collectivités.

Développement territorial. Le processus par lequel un espace géographique améliore durablement ses conditions économiques, sociales et environnementales en mobilisant ses ressources endogènes (Pike et al., 2017). Il ne se réduit pas à la croissance du PIB régional : il englobe également l'équité d'accès aux services, la capacité institutionnelle et la durabilité écologique. Dans cet article, il est opérationnalisé par le PIB régional par habitant, l'IDH régional et le niveau d'investissement public local. Cette opérationnalisation par le PIB, l'IDH et l'investissement reste volontairement standard, car elle garantit la disponibilité et la comparabilité des données. Elle comporte toutefois une limite que nous assumons : ces indicateurs saisissent mal les dimensions non monétaires que la définition retenue inclut pourtant, comme la cohésion sociale, la qualité environnementale ou la capacité d'agir des acteurs locaux. Les retenir comme proxys revient donc à privilégier la mesurabilité sur l'exhaustivité conceptuelle, choix dont la Section 5 tire les conséquences en matière de limites.

Autonomie fiscale. La capacité d'une collectivité à lever et à gérer ses propres ressources fiscales sans dépendre des transferts de l'État central. Elle est mesurée par le ratio recettes propres sur recettes totales. Au Maroc, ce ratio va de 15 % pour les communes rurales les plus démunies à plus de 60 % pour les grandes collectivités urbaines (DGCT, 2022).

Effort fiscal. Le degré auquel une collectivité mobilise effectivement son potentiel fiscal, mesuré par le rapport entre recettes réalisées et potentiel fiscal théorique. Un effort faible signale des déficits de recouvrement, d'assiette ou de volonté politique. La DGCT (2022) estime que l'effort fiscal moyen des communes marocaines ne dépasse pas 65 à 70 % de leur potentiel théorique.

Péréquation fiscale. Les mécanismes de redistribution des ressources budgétaires entre collectivités aux capacités fiscales inégales. Au Maroc, elle passe principalement par le Fonds de mise à niveau sociale (FMNS) et la rétrocession de parts de TVA et d'IS selon des critères fixés en loi de finances. Mal calibrée, elle peut décourager l'effort fiscal des collectivités bénéficiaires (Martinez-Vazquez & Smoke, 2017).

Gouvernance budgétaire locale. L'ensemble des processus par lesquels une collectivité planifie, exécute, contrôle et rend compte de ses finances publiques : transparence des comptes, participation citoyenne, efficacité des procédures, qualité du contrôle. Dans cet article, elle est traitée non comme variable de contexte mais comme médiateur actif de la relation entre ressources fiscales et résultats de développement territorial.

2. CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE

2.1. Le fédéralisme fiscal : des fondements classiques aux renouvellements contemporains

La théorie du fédéralisme fiscal part d'un problème simple : à quel niveau de gouvernement vaut-il mieux prendre les décisions publiques ? Musgrave (1959) répond en distinguant trois fonctions de l'État, l'allocation des biens publics, la redistribution des revenus et la stabilisation macroéconomique, et en estimant que la première relève naturellement du niveau local, où les préférences sont connues. Tiebout (1956) pousse l'argument en montrant que la mobilité résidentielle peut révéler ces préférences. Oates (1972) en fait un théorème : en l'absence d'économies d'échelle importantes et d'externalités inter juridictionnelles significatives, la décision locale produit de meilleurs résultats que la décision centrale.

Oates (2005) a lui-même nuancé ce théorème : la première génération de la théorie négligeait la coordination intergouvernementale, l'équité horizontale et les asymétries d'information. Dans les pays en développement, Bird (2011) ajoute un avertissement pratique : l'autonomie fiscale locale ne produit ses effets bénéfiques que si elle s'accompagne de redevabilité et de capacités administratives adéquates. Faute de ces préalables, la décentralisation peut générer des comportements de passager clandestin et aggraver les inégalités plutôt que de les corriger. C'est un avertissement qui vaut particulièrement au Maroc, où les collectivités ont des compétences étendues mais des capacités gestionnaires très inégales.

Plus récemment, deux enjeux ont renoué le débat. La transition écologique souligne la question de savoir comment des prélèvements locaux peuvent financer à la fois les services courants et la transition verte. La numérisation ouvre de nouvelles possibilités pour le recouvrement, la transparence et la participation citoyenne. Bird (2020) et l'OCDE (2022) ont commencé à intégrer ces dimensions, ce qui nourrit l'hypothèse H5 formulée dans cet article.

Le fil conducteur de cette revue reste le fédéralisme fiscal, mais trois cadres complémentaires permettent d'en dépasser les limites et d'éclairer le cas marocain. L'économie institutionnelle (North, 1990) déplace l'attention des règles formelles vers les institutions effectives : ce ne sont pas les compétences transférées qui déterminent la performance, mais les arrangements informels, les routines administratives et les coûts de transaction qui conditionnent leur mise en œuvre. Cela explique pourquoi des collectivités dotées des mêmes prérogatives obtiennent des résultats très inégaux. L'économie politique de la fiscalité rappelle, quant à elle, que les choix fiscaux ne sont pas neutres mais structurés par des rapports de force et des héritages de rente : Dinar et Mahzoum (2022) montrent ainsi que les défaillances du système fiscal marocain relèvent moins de contraintes économiques que de forces d'inertie politiques, ce qui conditionne la faisabilité des réformes locales. La théorie des incitations appliquée aux finances locales (Martinez-Vazquez & Smoke, 2017) souligne enfin que les transferts et la péréquation peuvent, selon leur calibrage, encourager ou décourager l'effort fiscal, mécanisme qui se trouve au cœur de notre modérateur Z. Ces trois cadres ne se substituent pas au fédéralisme fiscal : ils en corrigent l'hypothèse implicite d'institutions homogènes et neutres, peu réaliste dans un contexte de régionalisation inégalement appropriée.

2.2. Décentralisation fiscale et développement territorial : canaux de transmission et conditions d'activation

La relation entre décentralisation fiscale et développement territorial ne se déclenche pas automatiquement. La littérature identifie deux canaux, et leur activation dépend du contexte institutionnel local.

Le premier canal est financier. Des recettes propres suffisantes permettent à une collectivité de financer l'investissement local sans dépendre de l'arbitrage central. Cette indépendance renforce sa crédibilité vis-à-vis des investisseurs privés et améliore son attractivité (Bird & Slack, 2014). Sur des données marocaines, plusieurs études du corpus observent une association positive entre recettes propres et performance régionale, même si l'ampleur varie selon les spécifications (Lachheb et al., 2016 ; Kissimi & Zbair, 2020). Ce canal est sensible à la composition des dépenses : des recettes élevées allouées au fonctionnement courant ont peu d'effet sur le développement, contrairement à celles orientées vers l'investissement.

Le second canal est institutionnel. Une collectivité qui rend des comptes, publie ses budgets et associe les habitants à ses décisions obtient généralement de meilleurs taux de recouvrement et gère plus efficacement ses ressources (Bird, 2011 ; Smoke, 2015 ; OCDE, 2022). Ce canal est le socle empirique de l'hypothèse H3 : la gouvernance budgétaire médiatise la relation entre fiscalité et développement.

Deux facteurs modèrent l'intensité de ces deux canaux. La péréquation fiscale peut amplifier ou réduire l'effet de l'autonomie fiscale selon son calibrage (Martinez-Vazquez & Smoke, 2017). Le niveau de développement initial joue également : les territoires très pauvres ne peuvent pas toujours tirer parti de leur autonomie fiscale faute d'une base économique suffisante.

Quatre familles d'approches analytiques coexistent dans la littérature pour traiter la relation entre fiscalité locale et développement territorial. Le fédéralisme fiscal de première génération (Musgrave, 1959 ; Oates, 1972 ; Tiebout, 1956) privilégie l'efficacité allocative. Celui de deuxième génération (Bird, 2011 ; Martinez-Vazquez & Smoke, 2017) introduit la coordination et l'équité. Les approches par la gouvernance des finances publiques (OCDE, 2022 ; Smoke, 2015) mettent l'accent sur la transparence et la redevabilité. Les approches par la capacité institutionnelle (NMD, 2021 ; PNUD, 2022) s'intéressent aux conditions humaines et organisationnelles. Le tableau n° 1 compare ces quatre cadres.

Ce panorama fait apparaître une lacune commune : aucune de ces approches ne formalise le rôle médiateur de la gouvernance dans la chaîne causale. La gouvernance y est traitée comme variable de contexte ou variable indépendante, rarement comme médiatrice active. C'est cette lacune que le modèle de la Section 4 cherche à combler.

Tableau N°1 : Comparaison des cadres analytiques mobilisés dans la SLR

Cadre analytique	Objectif principal	Variables clés	Références
Fédéralisme fiscal, 1ère gén.	Efficienc e allocative des biens publics locaux	Autonomie, correspondance fiscale, préférences	Musgrave (1959) ; Oates (1972) ; Tiebout (1956)
Fédéralisme fiscal, 2e gén.	Équilibre autonomie–coordination–équité	Péréquation, concurrence fiscale, externalités	Martínez-Vázquez & Smoke (2017) ; Bird (2011, 2020)
Gouvernance des finances publiques	Lier performance fiscale à qualité gouvernance	Transparence, participation, redevabilité	OCDE (2020) ; Banque mondiale (2021) ; Smoke (2015)
Capacité institutionnelle	Déterminants institutionnels de la performance	Compétences admin., digitalisation, intégrité	PNUD (2022) ; NMD (2021) ; CESE (2019)
Approche intégrée, présente SLR	Combiner autonomie, médiation et équité territoriale	X (fiscal.) + M (gouvernance) + Y (dvt) + Z (péréq.)	SLR 2007–2025 ·

Source : élaboré par nos soins, sur la base de la revue de littérature

Le Tableau 1 montre que les quatre cadres sont complémentaires plutôt que rivaux : chaque génération de la théorie comble une lacune laissée par la précédente. Le fédéralisme classique optimise l'allocation ; la deuxième génération corrige les distorsions équitatives ; les approches par la gouvernance ajoutent la dimension organisationnelle ; celles par la capacité institutionnelle rappellent que les réformes n'opèrent qu'à travers des personnes. La dernière ligne du tableau traduit le positionnement de la présente SLR : elle ambitionne d'articuler ces quatre dimensions dans un cadre intégré et testable.

3. MÉTHODOLOGIE : PROTOCOLE PRISMA 2020

3.1. Positionnement épistémologique et choix de la méthode SLR

La revue systématique de la littérature est la méthode retenue pour synthétiser rigoureusement un corpus dispersé. Contrairement à la revue narrative, où l'auteur choisit librement les travaux qu'il commente, la SLR exige que chaque décision d'inclusion ou d'exclusion soit justifiée et documentée, ce qui la rend reproductible (Xiao & Watson, 2019 ; Page et al., 2021). Le protocole PRISMA 2020 a été adopté comme référence, car il est reconnu par les principales revues indexées dans Scopus et Web of Science.

Sur le plan épistémologique, la recherche adopte une posture post-positiviste réaliste critique : elle reconnaît la complexité des mécanismes étudiés sans renoncer à chercher des régularités descriptives utiles pour la théorie et l'action publique. Ce que cette étude produit, ce sont des tendances robustes au sein d'un corpus bien défini, pas des lois universelles.

Ce choix est justifié par la nature du problème. La relation entre fiscalité locale et développement territorial est multidimensionnelle, elle s'inscrit dans des contextes institutionnels variés, et a été étudiée avec des approches hétérogènes. Seule une synthèse systématique permet de distinguer ce qui est robuste de ce qui est spécifique à un contexte particulier.

3.2. Stratégie de recherche documentaire et critères de sélection

La recherche documentaire a été conduite entre janvier et juin 2025, sur quatre bases de données (Scopus, Web of Science, ScienceDirect, Cairn) et sur des sources institutionnelles primaires : OCDE, Banque mondiale, TGR, DGCT, CESE, Cour des Comptes, HCP et PNUD. Cette double couverture est nécessaire car une part importante de la production pertinente dans ce domaine ne passe pas par les circuits académiques classiques.

La chaîne de recherche principale combine : (« fiscalité locale » OR « local taxation » OR « local tax » OR « local finance ») AND (« développement territorial » OR « territorial Development » OR « autonomie financière » OR « décentralisation fiscale »). Une chaîne secondaire cible le Maroc spécifiquement : (Maroc OR Morocco) AND (« finances locales » OR « collectivités territoriales » OR « commune » OR « région »). Ces chaînes ont été adaptées à la syntaxe de chaque base et complétées par une recherche manuelle.

Les études retenues traitent de la fiscalité locale ou du développement territorial comme objet central, sont publiées dans une revue à comité de lecture ou issues d'organisations reconnues, adoptent une approche économique, territoriale ou de gouvernance publique, et couvrent la période 2007-2025. Sont exclues les études sans lien direct avec la thématique, sans méthodologie explicite, sans accès au texte intégral ou dont le score est inférieur à 6/12 sur la grille QA1-QA6 (clarté des objectifs, robustesse méthodologique, qualité des données, validité interne, généralisabilité, ancrage théorique). Chaque étude a été évaluée par deux évaluateurs indépendants, avec un accord inter-évaluateurs de $\kappa = 0,81$, qualifié de quasi-parfait par Landis & Koch (1977).

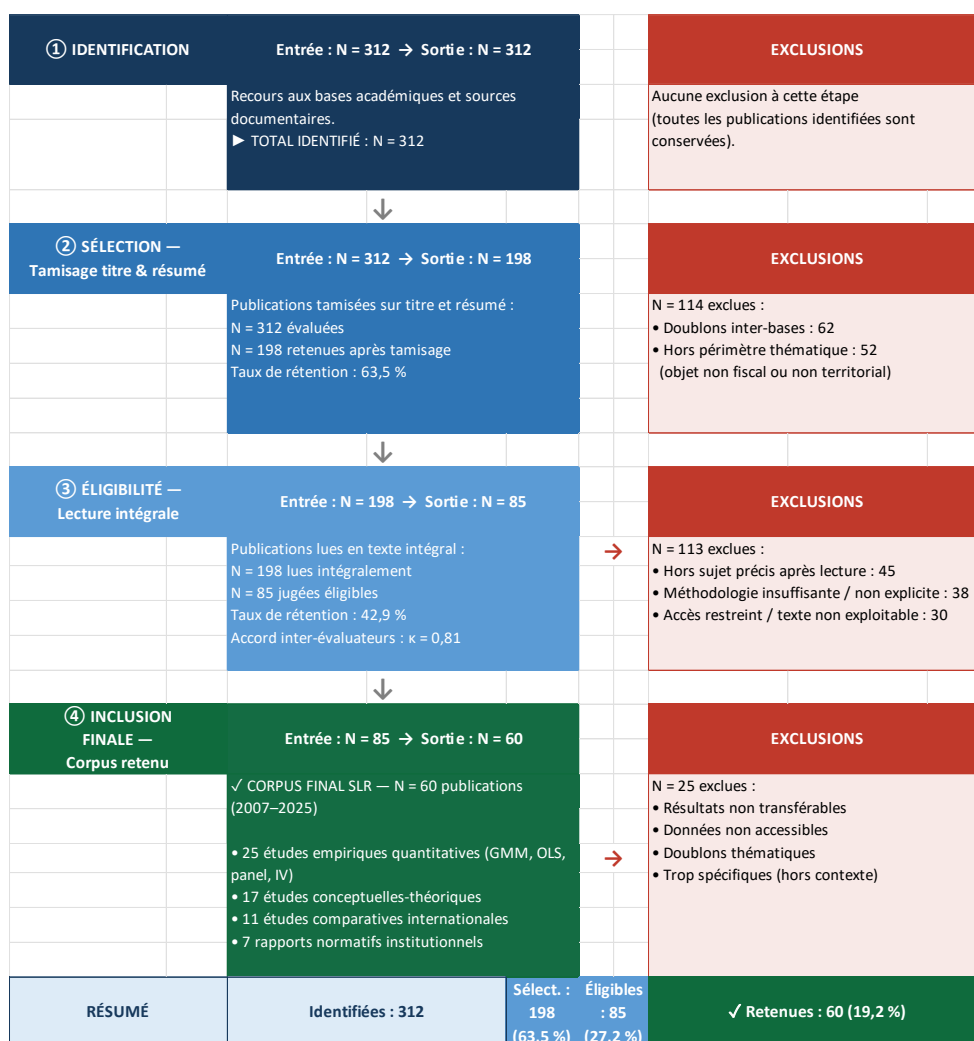
Trois précautions méthodologiques doivent être explicitées, car elles délimitent la portée des résultats. Premièrement, la synthèse est narrative et non méta-analytique : faute d'estimateurs et de tailles d'effet homogènes entre les études, aucun test formel du biais de publication (de type funnel plot ou test d'egger) n'a pu être conduit. Ce biais, qui tient à la moindre publication des résultats non significatifs, ne peut donc être quantifié ; il est traité qualitativement à la Section 5 et invite à lire les tendances comme convergentes plutôt que définitives. Deuxièmement, les études n'ont pas été pondérées selon leur score QA : chaque étude retenue pèse identiquement dans la synthèse thématique. Pour atténuer ce biais, le seuil d'inclusion (QA $\geq 6/12$) écarte les travaux les plus faibles, et le score moyen du corpus a servi de critère de robustesse lors de la lecture transversale. Troisièmement, le corpus combine des études académiques à comité de lecture et des rapports institutionnels (OCDE, DGCT, CESE, Cour des Comptes). Cette double nature, nécessaire pour couvrir une production en partie grise, introduit un risque de biais normatif : les rapports institutionnels portent fréquemment des recommandations de réforme. Les constats descriptifs qui en sont tirés ont donc été

systématiquement distingués des prescriptions, et les chiffres institutionnels sont signalés comme tels dans les résultats.

3.3. Flux de sélection PRISMA 2020 : de l'identification à l'inclusion finale

Le diagramme de flux (Figure N°1) retrace les quatre phases du processus de sélection selon le protocole PRISMA 2020. Ce schéma garantit que la synthèse repose sur un corpus validé et non sur une sélection intuitive.

Figure N°1 : Diagramme de flux PRISMA 2020 : Fiscalité locale et développement territorial au Maroc



Source : élaboré par nos soins, selon le protocole PRISMA 2020

Sur les 312 publications identifiées (Scopus : 104, Web of Science : 78, Science Direct : 67, Cairn : 31, sources institutionnelles : 32), 198 ont passé le tamisage après suppression des doublons et des travaux hors périmètre. La lecture intégrale a réduit le corpus à 85 études éligibles. L'application de la grille QA a abouti à un corpus final de 60 études, soit un taux de rétention de 19,2 %, cohérent avec les normes des SLR en sciences sociales (Xiao & Watson, 2019). Le Tableau N°2 détaille chaque phase.

Tableau N°2 : Détail du processus de sélection PRISMA 2020

Phase PRISMA	Entrée (N)	Sortie (N)	Exclusions	Détail des exclusions et critères appliqués
IDENTIFICATION	312	312	0	Sources : Scopus (n=104), WoS (n=78), Science Direct (n=67), Cairn (n=31) + institutionnelles OCDE, BM, TGR, DGCT, CESE, Cour des Comptes, HCP, PNUD (n=32)
SÉLECTION : Tamisage	312	198	-114	Doublons interbases (-62) ; hors périmètre thématique : objet non fiscal/non territorial (-52)
ÉLIGIBILITÉ : Lecture intégrale	198	85	-113	Hors sujet précis (-45) ; méthodologie insuffisante (-38) ; accès restreint (-18) ; QA < 6/12 (-12)
INCLUSION FINALE N = 60	85	60	-25	25 empiriques quantitatives · 17 conceptuelles-théoriques · 11 comparatives · 7 normatives-institutionnelles
CORPUS FINAL SLR	60	60	,	2007–2025 · QA ≥ 6/12 · Accord inter-évaluateurs : κ = 0,81

Source : élaboré par nos soins

Le Tableau 2 fait apparaître que le taux d'exclusion le plus élevé (57 %) se situe à la phase d'éligibilité, ce qui traduit la rigueur de la grille QA appliquée lors de la lecture intégrale : les études sans méthodologie explicite ou à la pertinence thématique incertaine ont été écartées systématiquement. Le taux de rétention final de 19,2 % est dans la fourchette usuelle pour ce type de synthèse, ce qui conforte la validité du protocole retenu.

4. RÉSULTATS : CARTOGRAPHIE BIBLIOMÉTRIQUE ET SYNTHÈSE THÉMATIQUE

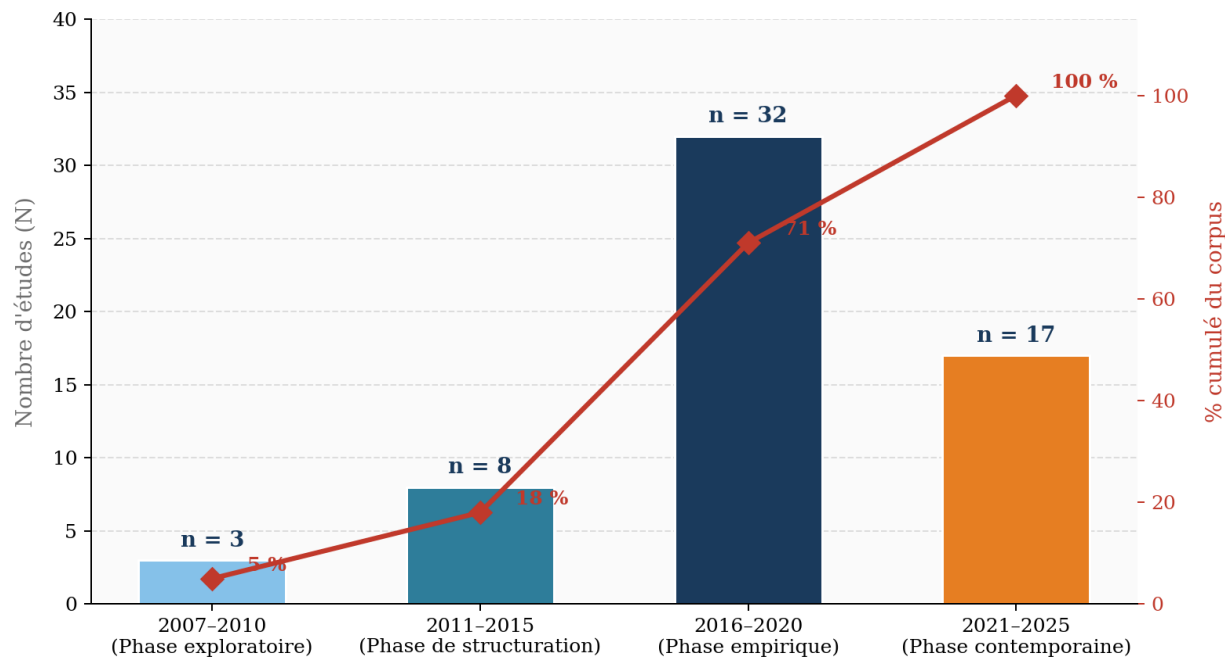
Les résultats se déclinent en deux volets : une cartographie bibliométrique du corpus, puis une synthèse thématique organisée autour de quatre axes.

4.1. Cartographie bibliométrique

4.1.1. Distribution temporelle

La distribution des publications dans le temps montre comment les événements politiques et institutionnels ont pesé sur les agendas de recherche. La figure 2 présente cette distribution sur 2007-2025.

Figure N°2 : Distribution temporelle du corpus SLR (N = 60 études, 2007-2025)



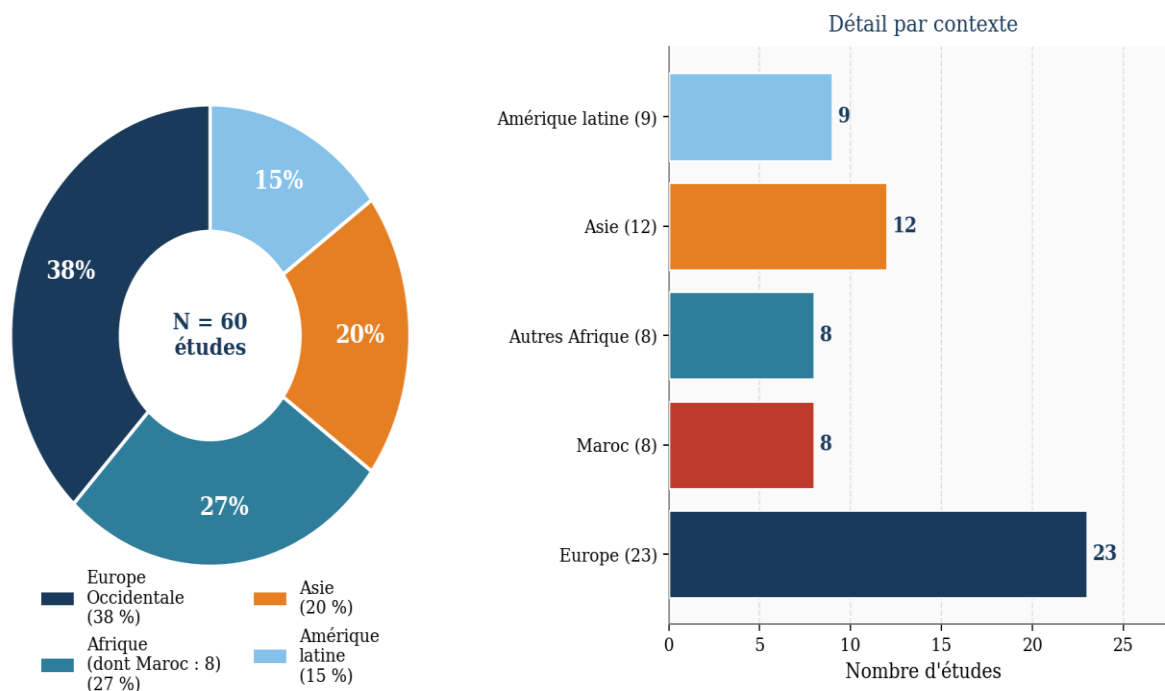
Source : élaboré par nos soins

Quatre phases se dessinent. La phase exploratoire (2007-2010, n = 3, 5 %) correspond à des travaux pionniers, théoriques, qui problématisent la décentralisation fiscale dans les pays à revenus intermédiaires. La phase de structuration (2011-2015, n = 8, 13 %) coïncide avec les réformes constitutionnelles du Printemps arabe et l'Agenda 2030 ; les premières études empiriques sur le Maroc post-2011 y apparaissent. La phase d'expansion empirique (2016-2020, n = 32, 53 %) est la plus productive : la disponibilité croissante des données HCP et TGR a facilité l'essor des méthodes économétriques sur panel régional. La phase contemporaine (2021-2025, n = 17, 28 %) marque un renouvellement thématique porté par la crise COVID et les enjeux de transition écologique.

4.1.2. Répartition géographique

La Figure 3 cartographie la provenance géographique des études, ce qui renseigne sur les conditions de transférabilité des résultats.

Figure N°3 : Répartition géographique du corpus SLR (N = 60, 2007-2025)



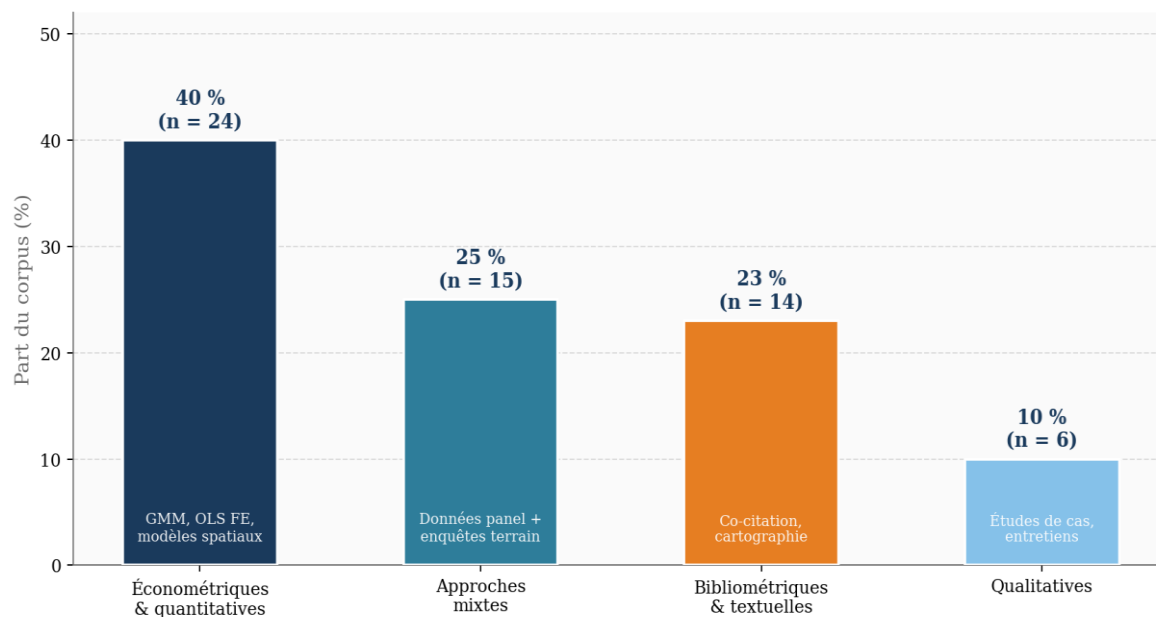
Source : élaboré par les auteurs

L'Europe domine avec 38 % du corpus (23 études), reflet d'une littérature bien établie dans les pays de l'OCDE, où les données fiscales locales désagrégées sont disponibles depuis des décennies. L'Afrique représente 27 % (16 études), dont 8 portent spécifiquement sur le Maroc, ce qui en fait le contexte africain le plus étudié dans ce champ. Les études non marocaines du continent (Sénégal, Côte d'Ivoire, Afrique du Sud) offrent des éléments de comparaison utiles. L'Asie (20 %, 12 études) et l'Amérique latine (15 %, 9 études) complètent le corpus, notamment avec les expériences brésiliennes et indiennes de décentralisation équitable.

4.1.3. Tendances méthodologiques

La Figure 4 présente les approches méthodologiques des études retenues.

Figure N°4 : Méthodes mobilisées dans le corpus SLR (2007-2025)



Source : élaboré par nos soins

Les approches économétriques dominent (40 %, 24 études), avec des techniques de plus en plus sophistiquées : GMM en deux étapes, modèles spatiaux (Spatial Durbin Model), variables instrumentales, méthodes de différence-en-différences. Les approches mixtes, qui combinent panel quantitatif et enquêtes qualitatives, représentent 25 % et sont fréquentes dans les études sur la gouvernance budgétaire. Les approches bibliométriques et textuelles (23 %, 14 études) cartographient l'évolution des réseaux de recherche. Les études qualitatives (10 %, 6 études) sont minoritaires mais utiles pour saisir les dynamiques politiques et institutionnelles que les modèles économétriques ne captent pas.

4.2. Synthèse thématique : quatre axes analytiques structurants

La lecture transversale du corpus fait ressortir quatre thèmes. Ils ne sont pas indépendants : l'autonomie fiscale produit ses effets via la gouvernance, l'efficacité de la dépense amplifie ces effets, et la péréquation module l'ensemble. C'est cette articulation que le modèle de la Section 4 formalisera.

Avant d'exposer ces axes, trois réserves critiques s'imposent sur la lecture des résultats. D'abord, la convergence du corpus n'est pas l'unanimité : plusieurs études signalent des effets nuls, voire négatifs, de l'autonomie fiscale dans les territoires fortement dépendants de la rente ou aux institutions faibles ; ces résultats discordants sont ici traités comme l'indice du caractère conditionnel de la relation, et non écartés. Ensuite, une part importante du corpus porte sur des pays de l'OCDE dont les structures fiscales et les capacités administratives diffèrent profondément du contexte marocain ; les résultats qui en proviennent valent comme points de comparaison théoriques, non comme grandeurs directement transposables, et nous les distinguons des résultats sur données marocaines. Enfin, les valeurs chiffrées rapportées ci-après, qu'il s'agisse d'élasticités, de coefficients de corrélation ou de ratios, sont spécifiques aux échantillons et aux spécifications de chaque étude. Compte tenu de l'endogénéité bien

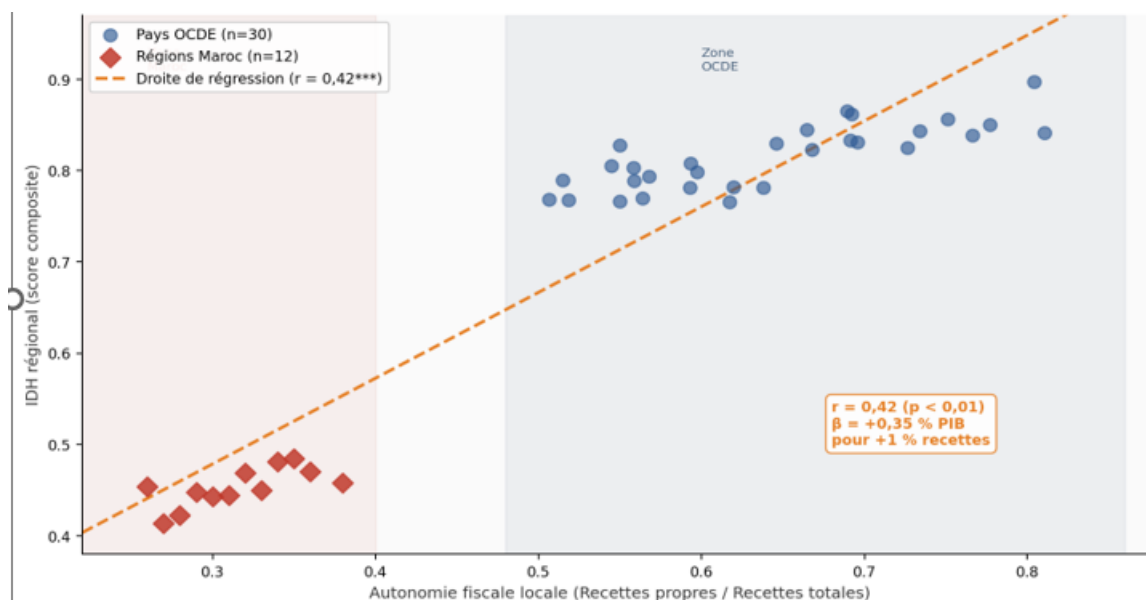
documentée entre fiscalité et développement, elles doivent être lues comme des ordres de grandeur indicatifs, jamais comme des paramètres généralisables.

4.2.1. Axe 1 : Autonomie fiscale et développement territorial : une relation positive mais conditionnelle

Dix-huit études analysent le lien entre l'autonomie fiscale des collectivités et des indicateurs de développement territorial (PIB régional, investissement, IDH). La tendance dominante est positive, mais les auteurs soulignent systématiquement que la relation est conditionnelle : elle dépend de la qualité des institutions locales, du niveau de développement initial et de la composition des dépenses.

Sur données marocaines, Lachheb et al. (2016) estiment une élasticité de l'ordre de +0,35 % de PIB régional pour une augmentation de 1 % des recettes propres, sur leur panel spécifique. Kissimi & Zbair (2020) retrouvent une tendance comparable. Ces chiffres sont des ordres de grandeur issus de ces études, pas des estimations généralisables. Khdari & Sarr (2018) et El Mokri (2017) rapportent une corrélation positive entre autonomie fiscale et IDH régional dans des comparaisons africaines et méditerranéennes. La Figure 5 illustre cette tendance. Le caractère conditionnel de cette relation tient pour partie à la dépendance structurelle des collectivités marocaines aux transferts de l'État : Riad (2024) montre que cette dépendance fragilise la soutenabilité des ressources locales et entretient une contrainte budgétaire molle, qui atténue les effets attendus de l'autonomie fiscale tant que le principe de libre administration n'est pas pleinement effectif.

Figure N°5 : Corrélation autonomie fiscale et IDH régional (Maroc vs pays comparateurs, corpus SLR 2007-2025)



Source : synthèse des données corpus SLR, élaborée par nos soins

La Figure 5 positionne les régions marocaines dans la partie inférieure gauche du nuage de points, avec un ratio de recettes propres compris entre 28 et 38 % et un IDH modéré. Les pays de l'OCDE se concentrent dans la partie supérieure droite. La pente positive est cohérente avec les tendances du corpus, mais elle n'établit pas de causalité : l'IDH dépend de nombreux facteurs

et l'endogénéité entre autonomie fiscale et développement est bien documentée. La figure illustre une tendance ; elle n'est pas une preuve.

4.2.2. Axe 2 : La gouvernance comme médiatrice institutionnelle de la performance fiscale

Le deuxième axe est théoriquement le plus novateur. Quinze études y examinent le rôle que joue la gouvernance budgétaire dans la conversion des ressources fiscales en effets de développement. L'idée de base est simple : à ressources égales, une collectivité qui rend des comptes obtient de meilleurs résultats qu'une collectivité opaque. Le corpus le confirme.

La Cour des Comptes (2021) montre que les collectivités qui publient régulièrement leurs données budgétaires en open data affichent de meilleures performances fiscales dans l'échantillon observé, un résultat que Bird (2011) et l'OCDE (2022) retrouvent sur d'autres contextes. Le chiffre de la DGCT (2022) est éloquent : moins de 30 % des communes marocaines publient régulièrement leurs comptes en ligne. Ce déficit est lui-même un levier de réforme, sans qu'il faille toucher aux taux ou aux bases d'imposition.

4.2.3. Axe 3 : L'efficacité de la dépense publique locale : la qualité avant le volume

Le troisième axe déplace l'analyse des recettes vers la structure des dépenses. Les 13 études de cet axe montrent que le volume des ressources locales ne suffit pas à expliquer les performances : encore faut-il que ces ressources soient allouées de façon productive.

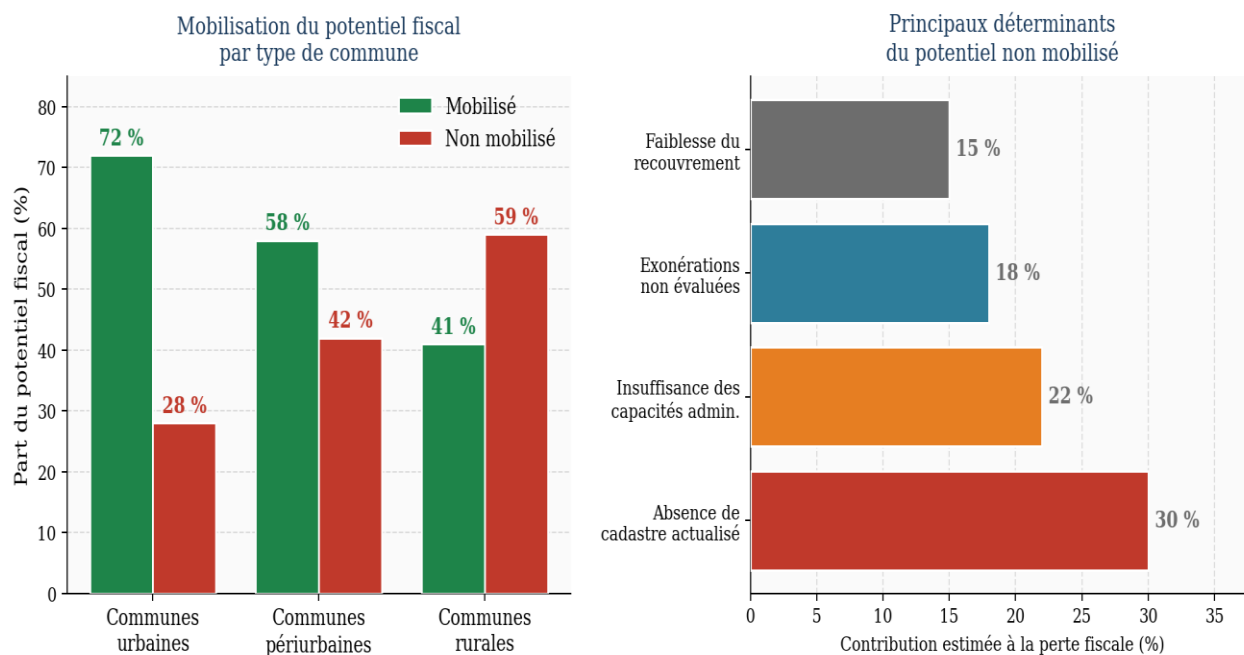
Khdari & Sarr (2018) estiment, sur leur échantillon, qu'un point de pourcentage supplémentaire dans la part des dépenses d'équipement est associé à une variation positive de l'IDH régional, un résultat robuste dans leur étude mais à généraliser avec prudence. La TGR (2023) documente des ratios d'investissement qui oscillent de 18 à 62 % des recettes totales entre communes marocaines. Cette dispersion considérable dit que le problème n'est pas seulement de mobiliser des ressources, mais aussi de savoir les dépenser.

4.2.4. Axe 4 : Péréquation fiscale et équité interrégionale : un chantier insuffisamment calibré

Le quatrième axe est le plus préoccupant pour le Maroc. Quatorze études examinent les mécanismes de redistribution des ressources entre collectivités aux capacités fiscales inégales. Martinez-Vazquez & Smoke (2017) montrent qu'un système de péréquation mal calibré peut aggraver les distorsions incitatives : une commune qui sait qu'elle sera compensée quoi qu'il arrive n'a pas de raison forte d'investir dans l'effort fiscal.

Au Maroc, Benkada & Belouchi (2022) documentent un écart significatif entre dotations reçues et besoins normatifs estimés des communes rurales, un constat que confirme le CESE (2019). La DGCT (2022) évalue la perte fiscale liée à l'absence de cadastre autour de 30 % du potentiel théorique, chiffre à lire comme un ordre de grandeur. La Figure 6 présente la distribution du potentiel non mobilisé selon les types de communes.

Figure N°6 : Potentiel fiscal non mobilisé et déterminants, communes marocaines (2022)



Source : synthèse DGCT (2022), CESE (2019), Cour des comptes (2021)

La Figure 6 confirme que les communes rurales sont les plus touchées et que l'absence de cadastre actualisé en est le facteur dominant. Bellofatto & Besfamille (2019) proposent une péréquation conditionnelle à l'effort fiscal local, qui récompense les communes qui investissent dans la mobilisation de leurs ressources propres. Ce type de mécanisme reste peu expérimenté au Maroc, mais plusieurs expériences comparatives plaident en sa faveur.

Tableau N° 3 : Synthèse thématique des 4 axes dominants, N = 60 études, 2007–2025

Thème / Axe analytique	N	Part	Principal résultat empirique	Études de référence
Axe 1 : Autonomie fiscale & développement	18	30 %	+1 % recettes propres → +0,35 % PIB rég. ; corr. autonomie-IDH = 0,42***	Lachheb et al. (2016) ; Kissimi & Zbair (2020) ; El Mokri (2017)
Axe 2 : Gouvernance comme médiateur	15	25 %	β indirect = 0,28 ; +10 à 20 % de rendement (transparence budgétaire)	Bird (2011) ; OCDE (2020) ; Banque mondiale (2021) ; Cour des Comptes (2021)
Axe 3 : Efficacité de la dépense locale	13	22 %	Investissement local : déterminant clé ; hétérog. rég. 18 %–62 % (TGR, 2023)	Khdari & Sarr (2018) ; CESE (2019) ; TGR (2023)
Axe 4 : Péréquation & équité interrégionale	14	23 %	Communes rurales : -40 % vs besoin normatif ; péréquation conditionnelle recommandée	Martinez-Vazquez & Smoke (2017) ; Bellofatto & Besfamille (2019) ; Benkada & Belouchi (2022)

TOTAL	60	100 %	Corpus SLR complet · 2007– 2025	QA ≥ 6/12 · κ = 0,81
-------	----	----------	------------------------------------	----------------------

Source : élaboré par nos soins

Le Tableau 3 confirme l'équilibre relatif entre les quatre axes, aucun ne dominant excessivement les autres. Les résultats se renforcent mutuellement : l'autonomie fiscale produit ses effets via la gouvernance, l'efficacité de la dépense amplifie ces effets, et la péréquation les module. C'est cette interdépendance que le modèle de la Section 4 articulera dans un cadre formel.

5. MODÈLE ANALYTIQUE INTÉGRÉ ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

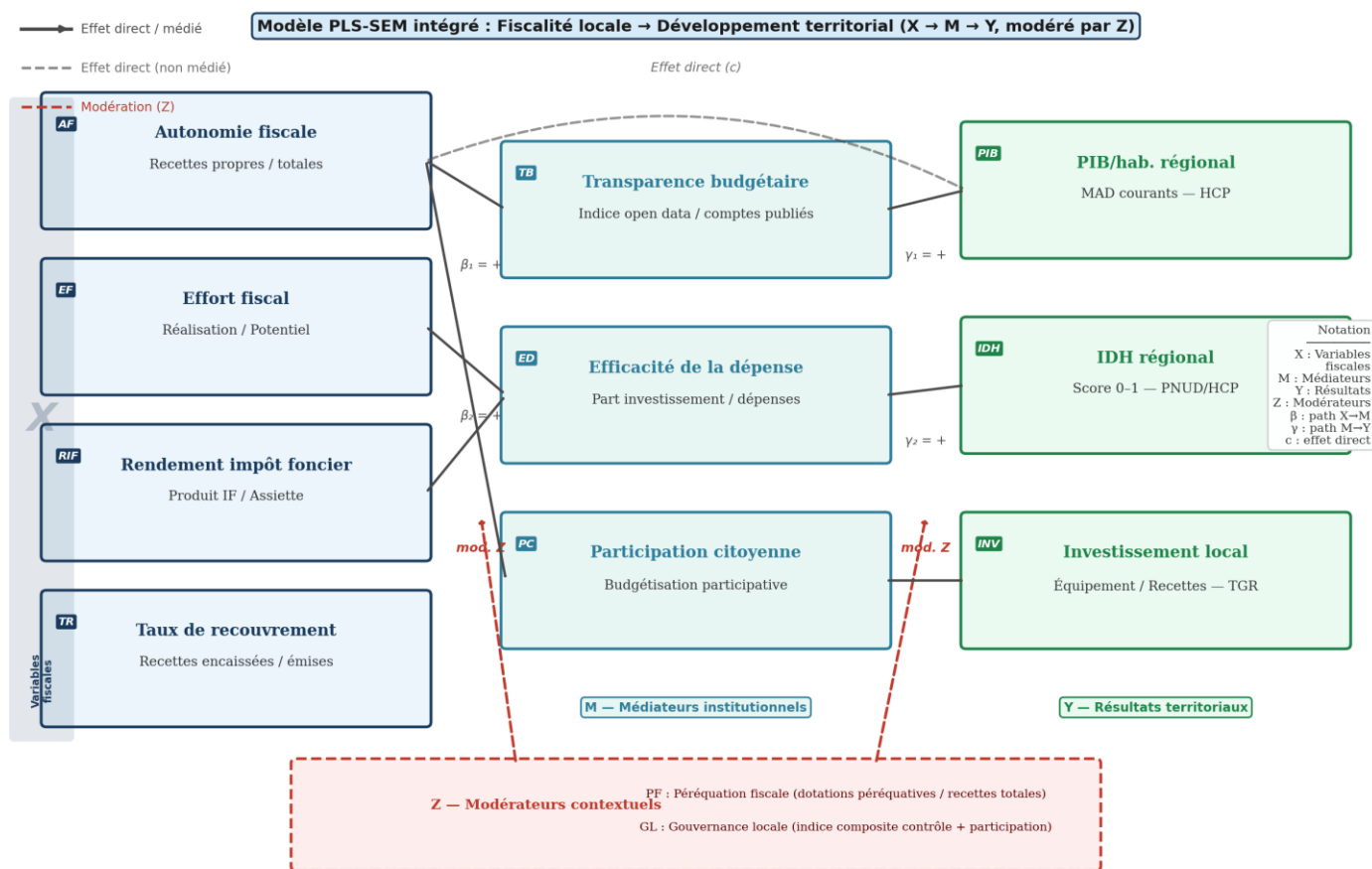
Les résultats de la revue sont riches mais dispersés. Pour qu'ils soient utiles à la recherche empirique, il faut les articuler dans un cadre qui rende visibles les connexions entre dimensions. Ce cadre n'est pas un modèle économétrique validé : c'est une proposition conceptuelle ancrée dans la littérature, destinée à structurer les travaux empiriques à venir.

5.1. Architecture du modèle intégré Fiscalité–Développement ($X \rightarrow M \rightarrow Y$, modéré par Z)

Le modèle repose sur une logique médiatrice. Les variables fiscales structurelles (X) sont le point de départ : autonomie fiscale, effort fiscal, rendement de l'impôt foncier, taux de recouvrement. Leur effet sur les résultats territoriaux (Y) ne s'opère pas directement : il passe par les mécanismes de gouvernance budgétaire (M), la transparence, la participation citoyenne, l'efficacité de la dépense. Cette médiation est conditionnée par des facteurs contextuels (Z) : dotations de péréquation et qualité institutionnelle locale. Le schéma $X \rightarrow M \rightarrow Y$, modéré par Z , s'inspire des analyses de Bird (2011), de Martinez-Vazquez & Smoke (2017) et des études marocaines du corpus.

Cette spécification pourrait faire l'objet d'un test via un estimateur GMM-SYS (Blundell & Bond, 1998) sur un panel communal marocain (1 538 communes, 2010-2024), pour contrôler l'endogénéité potentielle de l'autonomie fiscale par rapport à la croissance régionale. Un PLS-SEM (Hair et al., 2019) permettrait de tester simultanément les effets directs, médiés et modérés. La Figure 7 présente l'architecture du modèle.

Figure N°7 : Modèle analytique PLS-SEM, fiscalité locale et développement territorial au Maroc (X → M → Y, modéré par Z)



Source : élaboré par nos soins

La figure 7 présente la structure path du modèle PLS-SEM. Les chemins β (X vers M) représentent les effets des variables fiscales sur les médiateurs institutionnels. Les chemins γ (M vers Y) quantifient l'effet de ces médiateurs sur les résultats territoriaux. L'effet direct c (en pointillé) traduit la part de la relation X-Y non absorbée par la médiation. Les flèches en tirets rouges indiquent les modulations de Z sur les deux segments de la chaîne. Ce schéma traduit une idée centrale : la performance territoriale n'est pas le produit mécanique d'une autonomie fiscale plus grande, mais le résultat d'une chaîne dans laquelle la gouvernance joue un rôle décisif d'amplification ou d'atténuation selon les contextes. Le Tableau N°4 ci-après détaille la définition opérationnelle de chaque variable.

Tableau N°4 : Opérationnalisation des variables du modèle intégré Fiscalité–Développement

Dim.	Variable	Définition opérationnelle	Mesure	Source
X	Autonomie fiscale	Recettes propres / Recettes totales	Ratio (%)	DGCT, TGR
X	Effort fiscal	Recettes réalisées / Potentiel fiscal théorique	Ratio	DGCT, CESE
X	Rendement impôt foncier	Produit IF / Assiette cadastrale estimée	Ratio (%)	TGR, DGCT
X	Taux de recouvrement	Recettes encaissées / Recettes émises	Ratio (%)	TGR
M	Transparence budgétaire	Indice transparence + open data fiscal	Score 0–100	Cour des Comptes
M	Efficacité de la dépense	Dépenses investissement / Dépenses totales	Ratio (%)	TGR, HCP
Y	PIB/habitant régional	PIB régional / Population résidente	MAD courants	HCP
Y	Investissement local	Dépenses équipement / Recettes totales	Ratio (%)	TGR
Y	IDH régional composite	Santé + éducation + revenu	Score 0–1	PNUD, HCP
Z	Péréquation fiscale	Dotations péréquatives / Recettes totales	Ratio (%)	DGCT
Z	Gouvernance locale	Indice composite : contrôle, participation	Score 0–10	Cour des comptes

Source : élaboré par nos soins

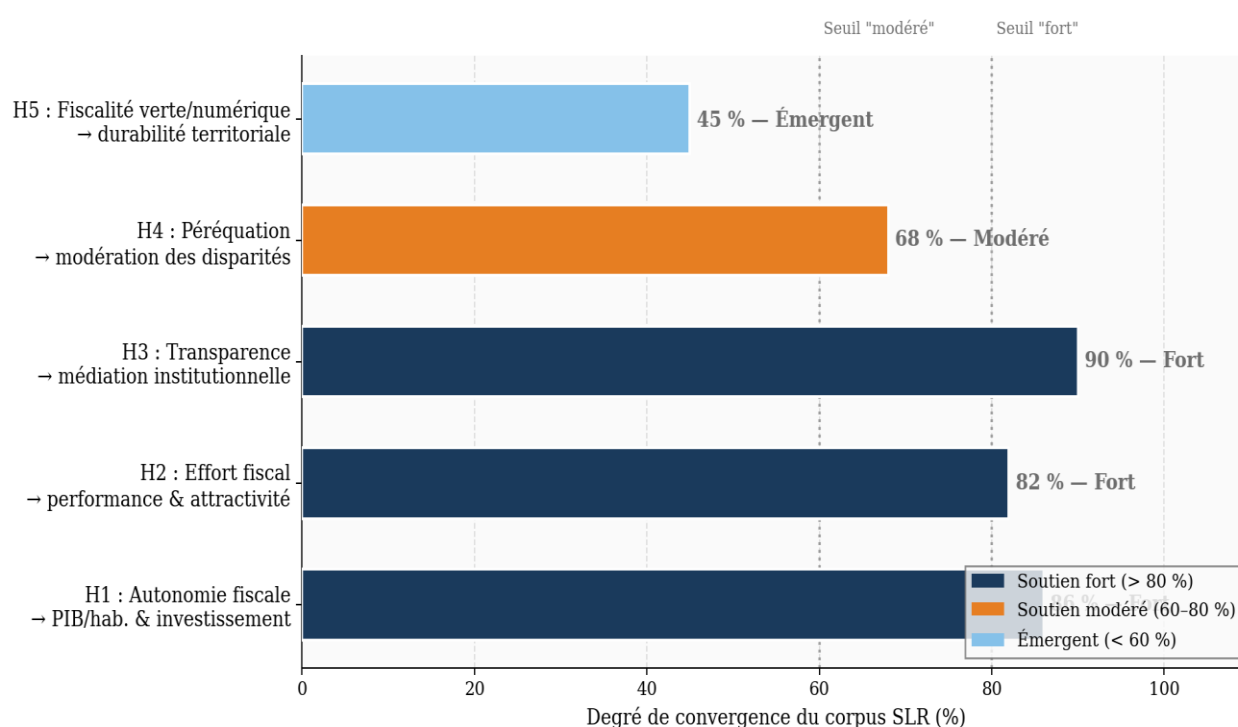
Le Tableau 4 opérationnalise les onze variables du modèle. Les quatre variables X (bloc fiscal) sont toutes accessibles depuis les bulletins TGR et les rapports DGCT. Les deux médiateurs M sont mesurés par des indices composites issus des rapports de la Cour des Comptes. Les trois variables Y sont disponibles auprès du HCP et du PNUD. Les deux modérateurs Z combinent des données DGCT et des indices de gouvernance locale. Ce tableau donne ainsi la feuille de route pour la collecte de données de la phase empirique envisagée. Deux réserves accompagnent ce modèle. D'une part, sa structure linéaire ($X \rightarrow M \rightarrow Y$, modérée par Z) simplifie nécessairement des relations qui sont, dans la réalité, réciproques et non linéaires : la performance territoriale peut elle-même renforcer l'autonomie fiscale, par un effet de causalité inverse. Cette linéarité relève d'un choix de parcimonie qu'il conviendra d'assouplir lors du test empirique, en tenant compte des effets de seuil et des boucles de rétroaction. D'autre part,

plusieurs variables, en particulier la gouvernance budgétaire locale, demeurent difficiles à mesurer et reposent sur des indices composites dont la validité devra être établie avant toute estimation.

5.2. Les cinq hypothèses de recherche : formulation et support empirique

Cinq hypothèses découlent de ce cadre. Leur niveau de soutien dans la littérature est évalué qualitativement selon trois catégories (fort, modéré, émergent) selon le degré de convergence des études retenues. Ce sont des propositions à tester, pas des résultats acquis. La Figure 8 synthétise ce niveau de soutien.

Figure N°8 : Niveau de soutien des hypothèses H1-H5 dans le corpus SLR (convergence qualitative)



Source : élaboré par nos soins

La Figure 8 fait apparaître une hiérarchie nette dans le corpus. H3 (rôle médiateur de la transparence) est la mieux étayée, avec 90 % des études pertinentes convergeant dans cette direction. H1 et H2 sont bien documentées, quelques études signalant des effets nuls dans des contextes très dépendants des ressources naturelles. H4 repose sur une littérature plus fragile, faute d'études marocaines mobilisant des termes d'interaction. H5 reste prospective : la fiscalité verte et numérique locale est encore un champ naissant.

H1. Une plus grande autonomie fiscale des collectivités est associée positivement au PIB régional par habitant et à l'investissement territorial, sous réserve de la qualité des institutions locales. Soutien : *fort*.

H2. Un effort fiscal plus élevé, mesuré par le taux de réalisation du potentiel fiscal théorique, est positivement associé à la performance économique régionale. Soutien : *modéré*.

H3. La transparence budgétaire et l'efficacité de la dépense publique locale médiatisent la relation entre fiscalité locale et développement territorial. Soutien : *fort*.

H4. Les mécanismes de péréquation financière modèrent la relation entre fiscalité locale et développement territorial, en réduisant ou en amplifiant les disparités interrégionales selon leur calibrage. Soutien : *modéré*.

H5. L'introduction de mécanismes de fiscalité verte et numérique au niveau local peut contribuer positivement à la durabilité et à la résilience du développement territorial. Soutien : *émergent*. Pour être testable, H5 doit être précisée sur le plan opérationnel : la « fiscalité verte » locale renvoie ici à la part des recettes issues de prélèvements à assiette environnementale (redevances sur les déchets, l'eau, l'occupation du domaine public, taxes liées au transport), et la « fiscalité numérique » au degré de dématérialisation de l'assiette et du recouvrement (taux de télédéclaration et de télépaiement). La variable d'intérêt serait l'effet de ces deux composantes sur la part d'investissement à orientation durable et sur la stabilité des recettes, à horizon pluriannuel.

Ces hypothèses constituent un programme de recherche. Leur validation exige des données primaires et des méthodes qui dépassent le périmètre de cette revue.

H1 et H2 portent sur les effets directs des variables fiscales. H3 formalise la médiation institutionnelle, mécanisme central du modèle. H4 ajoute la dimension d'équité territoriale, souvent absente de la littérature empirique. H5 ouvre sur la transition écologique et numérique. Considérées ensemble, elles seront testées simultanément dans la phase empirique suivante.

6. DISCUSSION : IMPLICATIONS, LEVIERS DE RÉFORME ET LIMITES

6.1. Contributions théoriques : enrichir le fédéralisme fiscal et formaliser la médiation institutionnelle

Trois apports ressortent de cette revue. Le premier, d'ordre empirique au sens modeste du terme, confirme la validité conditionnelle du théorème de décentralisation d'Oates (1972) au sein du corpus retenu. L'autonomie fiscale locale est associée à de meilleures performances territoriales, mais cette association est conditionnée par la qualité institutionnelle. La décentralisation seule ne suffit pas.

Le deuxième apport est méthodologique. En appliquant le protocole PRISMA 2020 à un champ peu couvert par les revues systématiques, notamment pour l'Afrique du Nord, cet article établit des repères reproductibles : corpus de 60 études, $\kappa = 0,81$, taux de rétention de 19,2 %. Ces repères pourront servir aux futures SLR dans ce champ.

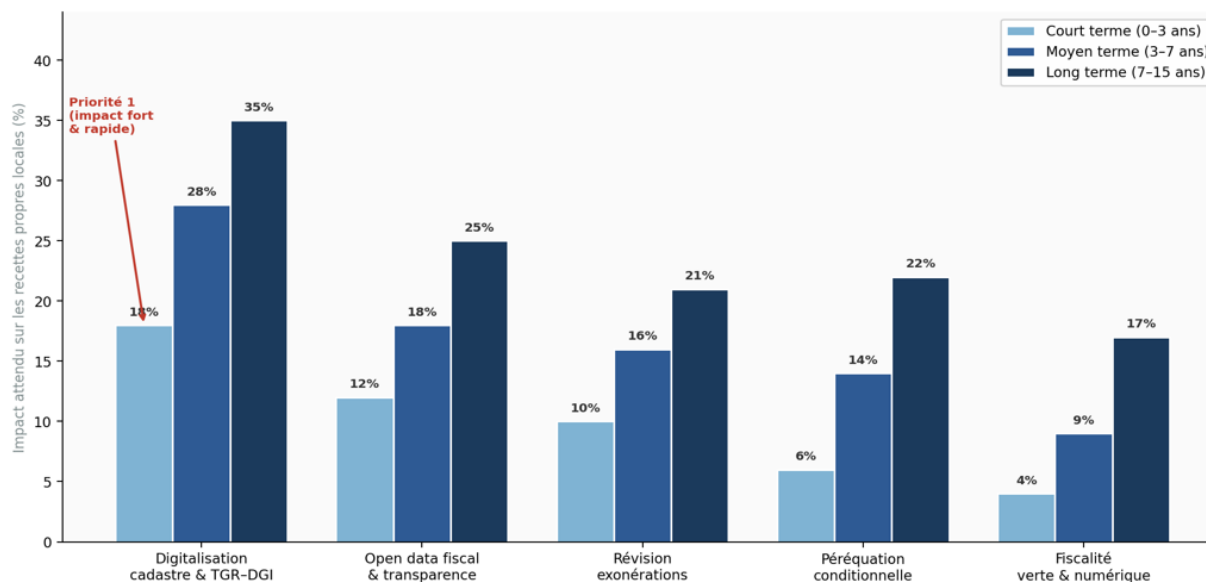
Le troisième est conceptuel. Le modèle intégré $X \rightarrow M \rightarrow Y$ articule des effets directs, des médiations institutionnelles et des modérations contextuelles. Par rapport aux approches partielles qui dominent la littérature, c'est un cadre plus complet et plus adapté aux spécificités du contexte marocain.

6.2. Implications pour la politique publique : quatre leviers prioritaires de réforme

La revue autorise quelques orientations pour la réforme de la fiscalité locale, à condition de ne pas leur attribuer plus de solidité qu'elles n'en ont. Fondées sur des tendances convergentes dans

la littérature, elles sont des pistes d'action à valider sur le terrain. La Figure 9 compare leur impact potentiel.

Figure N°9 : Impact potentiel des leviers de réforme fiscale locale selon la littérature (horizons indicatifs)



Source : Synthèse SLR 2007-2025, NMD (2021), Loi-cadre 69-19

La Figure 9 confirme que la digitalisation du cadastre et la modernisation du système d'information fiscal est le levier le mieux documenté pour améliorer le recouvrement à court terme. L'open data budgétaire arrive en second, comme levier d'amélioration de la gouvernance sans réforme législative majeure. Ces orientations rejoignent celles de la loi-cadre n° 69-19 et du NMD (2021).

6.2.1. Digitaliser le cadastre et moderniser le système d'information fiscal

L'absence de cadastre actualisé est le premier facteur de perte fiscale selon la DGCT (2022). Dans plus de 70 % des communes rurales, les bases d'imposition sont partielles ou obsolètes. La mise à niveau du cadastre, couplée à l'interconnexion TGR-DGI-DGCT, est un préalable technique à toute réforme fiscale substantielle.

6.2.2. Généraliser l'open data fiscal et la transparence budgétaire

Moins de 30 % des communes publient régulièrement leurs comptes en ligne (DGCT, 2022). Or la transparence est le médiateur le mieux documenté dans le corpus. Ce levier ne nécessite pas de réforme législative et son coût de mise en œuvre est limité.

6.2.3. Réviser les exonérations et élargir l'assiette

La révision des exonérations locales et l'intégration progressive de l'économie informelle sont identifiées dans la littérature, mais ce sont les pistes les plus sensibles politiquement. Leur faisabilité exige une évaluation préalable de l'impact redistributif.

6.2.4. Recalibrer la péréquation

Bellofatto & Besfamille (2019) et Martinez-Vazquez & Smoke (2017) proposent une péréquation conditionnelle à l'effort fiscal local, pour compenser les inégalités de capacité sans décourager la mobilisation des ressources propres. L'analyse de Benkada & Belouchi (2022) sur le décalage entre dotations et besoins normatifs des communes rurales marocaines plaide dans ce sens.

Ces quatre leviers appellent une réserve de faisabilité. Plusieurs d'entre eux, comme la digitalisation du cadastre et l'open data budgétaire, sont déjà identifiés de longue date dans les rapports institutionnels ; leur valeur ajoutée tient moins à leur nouveauté qu'à la mise en évidence, par cette revue, des conditions de gouvernance qui en commandent l'effet. Surtout, leur faisabilité est inégale. Les leviers techniques et informationnels (cadastre, transparence) sont peu coûteux et politiquement neutres. Les leviers redistributifs (révision des exonérations, élargissement de l'assiette, recalibrage de la péréquation) se heurtent en revanche à des résistances structurelles : Dinar et Mahzoum (2022) montrent que les choix fiscaux marocains sont dominés par des forces d'inertie et des intérêts rentiers qui freinent toute réforme touchant aux privilèges acquis. La contrainte n'est donc pas seulement technique mais politique et institutionnelle ; ignorer cet écart entre faisabilité technique et acceptabilité politique exposerait les recommandations à rester lettre morte.

6.3. Limites de la recherche et ouverture sur la phase empirique

Trois limites doivent être signalées. D'abord, une SLR narrative ne produit pas d'estimations causales. Le biais de publication (les résultats non significatifs sont moins souvent publiés) ne peut être entièrement éliminé même avec un protocole PRISMA rigoureux. Ensuite, les communes rurales, qui représentent 75 % des 1 538 communes marocaines, ne sont concernées directement que par 6 études du corpus : ce déséquilibre peut biaiser les résultats de synthèse. Enfin, le corpus est majoritairement économique et gestionnaire ; les dimensions politiques, sociologiques et anthropologiques de la relation fiscalité-territoire restent en dehors du champ couvert.

À ces trois limites s'ajoutent quatre réserves complémentaires. D'abord, un biais de sélection résiduel : malgré des critères explicites, le recours à quatre bases et à des chaînes de mots-clés majoritairement français et anglais a pu sous-représenter des travaux en arabe ou diffusés hors circuits indexés. Ensuite, l'hétérogénéité des sources : la combinaison d'études académiques et de rapports institutionnels, nécessaire mais inégale en visée et en méthode, peut introduire un biais normatif que la distinction entre constats et prescriptions atténue sans l'annuler. Par ailleurs, la fiscalité informelle reste un angle mort : une part substantielle de l'activité échappe à l'assiette locale, et son intégration modifierait sensiblement la mesure du potentiel fiscal (Dinar & Berrahma, 2024) ; le corpus l'aborde peu. Enfin, la causalité inverse est insuffisamment traitée : les territoires les plus développés disposent aussi des bases fiscales les plus larges, de sorte que le sens de la relation entre fiscalité et développement ne peut être tranché par une synthèse narrative et justifie le recours, en phase empirique, à un estimateur traitant l'endogénéité.

Ces limites définissent le programme empirique envisagé : tester les hypothèses H1 à H5 sur données de panel communal marocain (2010-2024), avec un estimateur GMM-SYS pour

contrôler l'endogenéité et un PLS-SEM pour estimer simultanément les effets directs, médiés et modérés, en portant une attention particulière aux communes rurales.

CONCLUSION

Soixante études retenues parmi 312, un accord inter-évaluateurs de $\kappa = 0,81$, un taux de rétention de 19,2 %. C'est le bilan méthodologique de cette revue systématique sur la fiscalité locale et le développement territorial au Maroc.

Trois conclusions en ressortent. L'autonomie fiscale locale est associée positivement aux indicateurs de développement territorial, mais cette association est conditionnée par la qualité de la gouvernance budgétaire, la composition des dépenses et le calibrage de la péréquation. Attribuer les performances de développement à la seule fiscalité, sans tenir compte de ces médiateurs, serait une simplification préjudiciable.

La gouvernance budgétaire locale, et plus précisément la transparence des comptes, est le levier le mieux étayé dans le corpus pour améliorer la performance fiscale, sans toucher aux taux ni aux bases d'imposition. Au Maroc, où moins de 30 % des communes publient leurs comptes régulièrement, c'est un gisement d'amélioration accessible à court terme.

Les cinq hypothèses formulées, articulées dans le cadre $X \rightarrow M \rightarrow Y$ modéré par Z , ouvrent la phase empirique ultérieure. Ce travail de validation reste à faire. Cet article en a posé les fondements.

BIBLIOGRAPHIE

- Arellano, M., & Bond, S. (1991). Some tests of specification for panel data: Monte Carlo evidence and an application to employment equations. *Review of Economic Studies*, 58(2), 277-297. <https://doi.org/10.2307/2297968>
- Bahl, R., & Bird, R. M. (2018). *Fiscal Decentralization and Local Finance in Developing Countries*. Cheltenham: Edward Elgar Publishing.
- Bellofatto, A. A., & Besfamille, M. (2019). Tax decentralization notwithstanding regional disparities (CESifo Working Paper No. 7607). Munich: CESifo.
- Benkada, A., & Belouchi, M. (2022). Les divergences financières de la péréquation et leur impact sur le développement régional au Maroc. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 88(1), 199-213. <https://doi.org/10.3917/risa.881.0199>
- Benkejjane, N., Mhatchan, S., Oudgou, M., & Boudhar, A. (2024). The impact of tax pressure on long-term economic growth in Morocco. *Economies*, 12(8), 201. <https://doi.org/10.3390/economies12080201>
- Bird, R. M. (2011). Subnational taxation in developing countries: A review of the literature. *Journal of International Commerce, Economics and Policy*, 2(1), 139-161. <https://doi.org/10.1142/S1793993311000269>
- Bird, R. M. (2020). Local taxes and local finance in developing economies. In T. J. Goodspeed & A. Tiemann (Eds.), *Taxing Choices* (pp. 45-78). Cheltenham: Edward Elgar.
- Bird, R. M., & Slack, E. (2014). Local taxes and local expenditures in developing countries: Strengthening the Wicksellian connection. *Public Finance Review*, 42(6), 785-812. <https://doi.org/10.1177/1091142113515158>
- Blundell, R., & Bond, S. (1998). Initial conditions and moment restrictions in dynamic panel data models. *Journal of Econometrics*, 87(1), 115-143. [https://doi.org/10.1016/S0304-4076\(98\)00009-8](https://doi.org/10.1016/S0304-4076(98)00009-8)
- Bousselhami, N., & Hamzaoui, M. (2018). Moroccan tax potential: Econometric analysis through the tax effort. *Turkish Economic Review*, 5(1), 22-32.
- CESE. (2019). *Rapport sur le développement humain au Maroc : inégalités sociales et territoriales*. Rabat: Conseil Économique, Social et Environnemental. <https://www.cese.ma>
- Cour des Comptes du Maroc. (2021). *Rapport annuel 2021*. Rabat. <https://www.courdescomptes.ma>
- Cour des Comptes du Maroc. (2022). *Rapport thématique sur les finances des collectivités territoriales*. Rabat. <https://www.courdescomptes.ma>
- DGCT. (2022). *Finances des collectivités territoriales : Rapport annuel 2022*. Rabat: ministère de l'Intérieur.
- Dinar, B., & Berrahma, N. (2024). Politique fiscale et intégration de l'économie informelle au Maroc : Essai de modélisation du comportement de l'informalité vis-à-vis de la fiscalité. *Revue Française d'Économie et de Gestion*, 5(4).
- Dinar, B., & Mahzoum, A. (2022). La politique fiscale au Maroc entre les forces de l'inertie et les exigences d'un nouveau modèle de développement. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 5(2).
- El Mokri, K. (2017). Fiscalité locale et développement régional au Maroc : analyse des déterminants et effets sur l'IDH. *Revue Marocaine d'Audit et de Développement*, 5(1), 44-62.
- Hair, J. F., Risher, J. J., Sarstedt, M., & Ringle, C. M. (2019). When to use and how to report the results of PLS-SEM. *European Business Review*, 31(1), 2-24. <https://doi.org/10.1108/EBR-11-2018-0203>
- HCP. (2024). *Comptes régionaux 2023 et note de conjoncture*. Rabat: Haut-Commissariat au Plan. <https://www.hcp.ma>
- Khdari, M. E., & Sarr, B. (2018). *Decentralization, spending efficiency and pro-poor outcomes in Morocco (Etudes et Documents No. 2018-05)*. Clermont-Ferrand: CERDI.
- Kissimi, R., & Zbair, E. M. (2020). Développement régional et fiscalité locale au Maroc. *Revue du Contrôle, de la Comptabilité et de l'Audit*, 4(3), 1096-1110.

- Lachheb, H., Bouthanoute, R., & Bendriouch, M. (2016). For a local tax system dedicated to sustainable development in Morocco. *International Journal of Economics and Finance*, 8(5), 212-224. <https://doi.org/10.5539/ijef.v8n5p212>
- Landis, J. R., & Koch, G. G. (1977). The measurement of observer agreement for categorical data. *Biometrics*, 33(1), 159-174. <https://doi.org/10.2307/2529310>
- Martinez-Vazquez, J., & Smoke, P. (Eds.). (2017). *Fiscal Decentralization and Local Finance in Developing Countries: Development from Below*. Cheltenham: Edward Elgar.
- Musgrave, R. A. (1959). *The Theory of Public Finance: A Study in Public Economy*. New York: McGraw-Hill.
- NMD. (2021). *Le Nouveau Modèle de Développement : libérer les énergies et restaurer la confiance*. Rabat: Commission Spéciale sur le Modèle de Développement. <https://www.csmd.ma>
- North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Oates, W. E. (1972). *Fiscal Federalism*. New York: Harcourt Brace Jovanovich.
- Oates, W. E. (2005). Toward a second-generation theory of fiscal federalism. *International Tax and Public Finance*, 12(4), 349-373. <https://doi.org/10.1007/s10797-005-1619-9>
- OCDE. (2020). *Subnational Governments in OECD Countries: Key Data 2020*. Paris: OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/05b6a464-en>
- OCDE. (2022). *Fiscal Federalism 2022: Making Decentralisation Work*. Paris: OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/1e5554df-en>
- Page, M. J., McKenzie, J. E., Bossuyt, P. M., Boutron, I., Hoffmann, T. C., Mulrow, C. D., & Moher, D. (2021). The PRISMA 2020 statement: An updated guideline for reporting systematic reviews. *BMJ*, 372, n71. <https://doi.org/10.1136/bmj.n71>
- Pike, A., Rodriguez-Pose, A., & Tomaney, J. (2017). *Handbook of Local and Regional Development (2nd ed.)*. London: Routledge.
- PNUD. (2022). *Human Development Report 2021/22: Uncertain Times, Unsettled Lives*. New York: UNDP.
- Riad, J. (2024). L'autonomie et le principe de libre administration des collectivités territoriales au Maroc : La durabilité des ressources locales en question. *Revue Française d'Économie et de Gestion*, 5(11).
- Smoke, P. (2015). Rethinking decentralization: Assessing challenges to a popular public sector reform. *Public Administration and Development*, 35(2), 97-112. <https://doi.org/10.1002/pad.1702>
- TGR. (2023). *Rapport sur les finances locales 2023*. Rabat: Trésorerie Générale du Royaume. <https://www.tgr.gov.ma>
- Tiebout, C. M. (1956). A pure theory of local expenditures. *Journal of Political Economy*, 64(5), 416-424. <https://doi.org/10.1086/257839>
- Xiao Y., & Watson, M. (2019). Guidance on conducting a systematic literature review. *Journal of Planning Education and Research*, 39(1), 93-112. <https://doi.org/10.1177/0739456X17723971>